

COMMUNE DE PROPRIANO

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

28 février 2023

Première partie : Le budget Ville.

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement.
 - a) Les recettes.
 - b) Les dépenses.
2. Les niveaux d'épargne.
3. Les investissements et leur financement.
 - a) Les dépenses.
 - b) Les recettes.
4. La dette.
5. La fiscalité.
6. Programmation des investissements de la Collectivité :

Deuxième partie : Le budget du Port de Plaisance.

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement.
 - a) Les recettes.
 - b) Les dépenses.
2. Les niveaux d'épargne.
3. Les investissements et leur financement.
 - a) Les dépenses.
 - b) Les recettes.
4. La dette.
5. Programmation des investissements de la Collectivité :

Troisième partie : Le budget de l'Aérodrome de Tavarua.

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement.
 - a) Les recettes.
 - b) Les dépenses.
2. Les niveaux d'épargne.
3. Les investissements et leur financement.
 - a) Les dépenses.
 - b) Les recettes.
4. Programmation des investissements de la Collectivité :

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

Ce rapport est établi en vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui nous invite à engager un débat sur nos orientations budgétaires, dans les 60 jours précédant le vote du budget primitif.

Au-delà de cette opportunité législative, cet exercice doit nous permettre d'une part, d'évaluer l'impact de nos choix budgétaires passés sur les grands équilibres financiers de la collectivité et d'autre part, de définir notre action présente et à venir dans le respect de certains arbitrages budgétaires garantissant la pérennité de nos interventions.

Les axes majeurs de notre politique seront :

- La poursuite de l'apurement de la dette (emprunts) du budget annexe du Port de Plaisance.
- La réduction des dépenses de fonctionnement et notamment la stabilisation des dépenses de personnel, mais aussi des charges à caractère général.
- L'augmentation des recettes en section de fonctionnement.
- La poursuite de notre politique d'investissements visant au renforcement de notre patrimoine et à l'amélioration du service rendu.

Ce rapport est destiné à répondre à cette problématique à partir :

- De l'évolution de l'exécution budgétaire depuis 2018.
- De nos marges de manœuvres financières pour l'exercice 2023 et les années à venir.

Il convient cependant d'adopter quelques règles prudentielles concernant l'analyse financière par les ratios. Chacun a pu être amené à constater combien l'utilisation d'un ratio sorti de son contexte pouvait donner lieu à des interprétations erronées source de débat politique totalement incompréhensible pour le contribuable ou le citoyen peu averti des subtilités de l'analyse financière.

Les analyses financières devront donc être interprétées en tenant compte d'indicateurs physiques et de l'environnement économique et social de notre collectivité.

L'objectif de cette analyse est de mettre en lumière les évolutions budgétaires et financières récentes du budget de la collectivité.

Dans cette logique, la présentation financière va être centrée sur l'évolution des grandes masses budgétaires.

La dette et la fiscalité, en raison de leurs spécificités et du lien direct qu'elles constituent avec les risques financiers, feront l'objet d'un traitement individualisé.

En ce qui concerne la Commune de Propriano, le nombre d'habitants pris en compte pour les ratios comparatifs est de 3747 habitants, soit la population INSEE de 2022 pour un total de population DGF de 5175 habitants.

Les comparaisons effectuées dans ce document s'appuient sur les chiffres fournis par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur.

Les données chiffrées de la collectivité sont celles des comptes administratifs votés de 2018 à 2021.

Les informations fiscales sont extraites des états 1259 MI notifiés par la DGI à la Commune.

Ce rapport est en conformité avec l'Analyse financière de Propriano réalisée par la Trésorerie de Sartène en décembre 2012.

Le présent rapport se réfère au rapport d'observations définitives relatives à la gestion de la Commune de Propriano de la Chambre Régionale des Comptes de mars 2015 concernant les exercices 2007 et suivants débattus lors du Conseil Municipal du 24 juin 2015.

NB : en raison de la poursuite de la crise sanitaire et de l'évolution de la situation économique, les prévisions des budgets primitifs 2023 devront probablement faire l'objet de décisions modificatives en cours d'exercice.

Première Partie : Le budget Ville

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement :

a. Les recettes :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022 + DM</u>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6409	5387	6123	5863	6437
Dotation globale de fonctionnement	963	1002	1056	1079	1131
Impositions directes	1942	2052	2253	2433	2540
Autres recettes fiscales (alloc.compensatrice)	1417	1400	1719	1564	1968
Autres recettes de fonctionnement	2087	933	1095	787	798

Concernant les impôts directs, il convient de noter que le calcul du potentiel fiscal (Bases de la Commune X taux moyens nationaux) est modifié suite à la suppression « *en sifflet* » de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales qui est totalement supprimée à compter de l'exercice 2023. Pour rappel, avant cette réforme le taux de la T.F.B. de la Commune était de 16,60%, il a donc été majoré de 12,25%, à savoir la part de la T.F.B. que percevait précédemment la Collectivité de Corse. En effet, cette ressource a été transférée de la région aux Communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Bases de la Commune 2022 X Taux moyens nationaux 2021 de la strate.

Bases de la Commune 2022 X Taux de la Commune 2022.

T.H.R.S.: Base : 4441 K€ X 14,60% taux moyen national : 648 K€

Base : 4441 K€ X 13,95% taux de la commune : 620 K€

T.F.B. : Base : 7225 K€ X 37,38% taux moyen national : 2700 K€

Base : 7225 K€ X 28,85% taux de la commune : 2084 K€ (*avant application du coeff. correcteur.*)

T.F.N.B: Base : 21 K€ X 49,10% taux moyen national : 10 K€

Base : 21 K€ X 53,62% taux de la commune : 11 K€

Total des produits nationaux : 3358 K€

Total des produits communaux : 2715 K€

Considérant que l'effort fiscal est très important : 1,127998 (moyenne de la strate 1,186941) notamment en raison de la valeur des biens sur la Commune, il est aisé de conclure que l'augmentation du taux de la TFB ne peut en aucun cas être envisagée pour accroître les recettes de fonctionnement. La suppression de la taxe professionnelle a modifié les éléments d'analyse financière.

En remplacement, la Communauté de Communes perçoit depuis 2011 la CFE (Taux 2022 : 17,79%), la CVAE, l'IFER, la TASCOT, la THRS (Taux anciennement appliqué et désormais figé : 11,50 %), la TFNB (Taux 2022 : 1,94 %) + la TANB (Taux 2022 : 34,97%), une fraction de la TVA, le tout diminué du FNGIR.

N.B : le projet de loi de finances 2023 prévoit la suppression de la CVAE, diminué de 50% en 2023 avant d'être totalement supprimé en 2024.

b. Les dépenses :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022 + DM</u>
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors intérêts de la dette)	4515	4599	4335	4893	5486
Frais de personnel	2244	2274	2260	2362	2577
Transferts versés (contingent participat. subv.)	431	441	419	392	632
Autres frais de gestion	1840	1884	1656	2139	2277

LE POIDS DU PERSONNEL DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en % Frais de personnel/Dépenses de fonctionnement	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022 + DM</u>	<u>Moyenne Nationale 2021 des communes de la strate</u>
Commune de Propriano	49,70%	49,44%	52,13%	48,27%	46,97%	54,37%

LE POIDS DES SUBVENTIONS ET DES PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en % Transferts versés/Dépenses de fonctionnement	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022 + DM</u>	<u>Moyenne Nationale 2021 des communes de la strate</u>
Commune de Propriano	9,54%	9,58%	9,66%	8,01%	11,52%	8,92%

2. Les niveaux d'épargne :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022 + DM</u>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6409	5387	6123	5863	6437
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4515	4599	4335	4893	5486
EPARGNE DE GESTION	1894	788	1788	970	951
Intérêts de la dette	29	11	94	196	143
EPARGNE BRUTE	1865	777	1694	774	808
Remboursement du capital de la dette	1448	202	433	171	178
EPARGNE NETTE	417	575	1261	603	630

Ratios d'épargne en % des recettes réelles de fonctionnement	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022 + DM</u>
Taux d'épargne de gestion	29,55%	14,62%	29,20%	16,54%	14,77%
Taux d'épargne brute	29,09%	14,42%	27,66%	13,20%	12,55%
Taux d'épargne nette	6,50%	10,67%	20,59%	10,28%	9,78%

3. Les investissements et leurs financements :

a. Les dépenses :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022 + DM</u>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	915	2851	1005	4320	6105
Acquisitions			313	4051	701
Travaux	798	2602	570	193	5016
Autres dépenses d'investissement	117	249	122	76	388

EFFORT D'EQUIPEMENT	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022 + DM</u>	<u>Moyenne Nationale 2021 des communes de la strate</u>
Population DGF	4854	4868	4943	5042	5175	
Dépenses d'investissement en € par habitant (DGF)	330	586	203	1453	1180	320

b. Les recettes :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022 + DM</u>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2283	2138	2337	5901	4390
F.C.T.V.A.	407	824	126	429	160
Dotations et subventions	858	645	988	589	3106
Cession	-	-	32	3134	9
Autres recettes d'investissement	1018	669	1191	1749	1115

Les dépenses et les recettes d'investissement pour l'exercice 2021 sont impactées par la délibération du 14 décembre 2021 relative au retour de biens en provenance du Port de Plaisance vers le budget principal et par la D.M 2.

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022 + DM</u>
EPARGNE NETTE	417	575	1261	603	630
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2283	2138	2337	5901	4390
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	915	2851	1005	4320	6105
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT	+1368	-713	+1332	+1531	-1715
Emprunt	0	0	0	0	0
Excédent ou déficit global de clôture sans l'affectation du résultat (année N) (RI + RF - 1068) - (DI + DF + 66)	+3233	+64	+2410	+1057	-1569

Le financement des investissements a été réalisé majoritairement par l'autofinancement sur toute la période, nous avons dû recourir à un crédit relais de 2.000.000 € au cours de l'exercice 2017, dans l'attente du versement des subventions ; Nous avons remboursé au cours de l'exercice 2018 1.447.504 € de ce crédit relais, puis 202.496 € au cours de l'exercice 2019 et enfin le solde soit 350.000 € au début de l'exercice 2020.

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 + DM
Fond de roulement 1/12 des dépenses réelles de fonctionnement	+ 3233 376,25	+ 64 383,25	+2410 361,25	+ 1057 407,75	- 1569 457,16

Le résultat global de clôture correspond au fonds de roulement et doit assurer à la commune une sécurité en termes de trésorerie.

Pour être satisfaisant, le fonds de roulement doit représenter au moins un mois de dépenses réelles de fonctionnement.

4. La dette :

Annuité de la dette en milliers d'Euros	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 + DM
Intérêt	29	11	94	196	143
Capital	1448	202	433	171	178
Annuité	1477	213	527	367	321

Encours de la dette en milliers d'Euros	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 + DM
Capital restant du au 31.12.	552	350	3051	2880	2702

Avec 2702 K€ au 01.01.2023 (suite au transfert d'un emprunt du budget port de plaisance vers le budget principal), la Commune de Propriano a un encours de dette de 522,13 € par habitant. Dans les communes de même strate, le niveau à l'habitant est de 717 €, (moyenne nationale de la strate).

Capacité de désendettement en années d'épargne	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 + DM
Capital restant dû / Epargne brut	1,09	0,45	1,80	3,72	3,34

NB : en raison de la poursuite de la crise sanitaire et de l'évolution de la situation économique, considérant les risques de pertes de recettes importantes (cantine scolaire, ALSH, piscine, théâtre, bibliothèque, marché, etc...), il nous faudra évaluer la situation des différentes régies courant octobre 2023 et procéder éventuellement à des Décisions Modificatives Budgétaires, afin que nos prévisions collent le plus possible à la réalité.

5. La fiscalité :

<u>Potentiel fiscal</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>Moyenne Nationale 2021 des communes de la strate</u>
Population DGF	4854	4868	4943	5042	5175	
Produits des 3 taxes Potentiel fiscal en € par h	1.942.064 400,09	2.051.829 421,49	2.253.579 455,91	2.432.992 482,54	2.539.933 490,80	457

La commune a pratiqué un gel des taux depuis 2000 jusqu'à ce jour, après la très forte augmentation des taux de 1999.

<u>ANNEES</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>Moyenne Nationale 2021 des communes de la strate</u>
Taux THRS	13,95	13,95	13,95	13,95	13,95	14,60
Taux TFB	16,60	16,60	16,60	16,60	28,85	37,38
Taux TFNB	53,62	53,62	53,62	53,62	53,62	49,10

Malgré le gel des taux, la pression fiscale est encore très importante sur les trois taxes.

<u>BASES NETTES en €</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
THRS	6.886.534	7.071.000	7.373.000	7.843.529	8.353.205
TFB	5.939.490	6.134.000	6.585.000	6.593.978	7.225.000
TFNB	20.629	20.300	21.800	21.830	21.300
<u>VARIATIONS DES BASES EN %</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
THRS	+ 5,67%	+2,67%	+4,27%	+6,38%	+6,50%
TFB	+ 6,44%	+3,27%	+7,35%	+0,13%	+9,56%
TFNB	+ 20,63%	-1,59%	+7,39%	+0,13%	-2,42%

N.B : Afin de permettre la comparaison avec les exercices antérieurs suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, nous avons additionné les bases de la TH compensée avec celle de la TH sur les résidences secondaires (3.912.023 € avec 4.441.182 € = 8.353.205 €).

Pour conserver une épargne forte, les frais de personnel, doivent être impérativement réduits. Ils se situent actuellement à un niveau élevé, même s'ils sont inférieurs à la moyenne nationale des communes de la strate.

De même les subventions aux associations doivent faire l'objet d'un examen rigoureux.

Il convient également de contenir, conformément aux préconisations de la Chambre Régionales des Comptes, les charges à caractère général.

Il nous faut rester vigilant sur l'impact de la suppression de la taxe d'habitation prévu par la loi des finances 2018 adopté par le législateur qui est totalement supprimée en 2023 pour toutes les résidences principales. Pour ce faire, nous avons missionné le bureau d'études Eco-Finances afin de nous permettre les mises à jour des bases afin de conserver la croissance dite « physique » et « la dynamique des bases », l'objectif étant de ne pas être pénalisé lors de l'évaluation de la compensation que l'Etat verse aux Communes.

La TLPE nous a rapporté sur l'exercice 2022 : 63.239 €.

6. Programmation des investissements de la Collectivité :

Opération	Maitrise d'œuvre etc.	Travaux Estimation
	HT	HT
BUDGET VILLE / 2023		
Extension Eclairage Public (tranche 3)	6.300 €	98.258 €
Gare routière reliquat	14.925 €	184.778 €
Marché Couvert reliquat		223.811 €
Boulodrome Couvert reliquat	35.640 €	396.608 €
Voirie et réseaux divers quartier de la Plaine Est ORT-PVD	51.167 €	587.190 €
Rénovation Courts de tennis	14.200 €	150.000 €
Pelouse Synthétique + Eclairage stade Jean Istria Reliquat	65.784 €	814.216 €
Délocalisation de l'A.L.S.H. au Centre d'Hébergement Saint-Joseph	57.000 €	577.055 €
Extension de la crèche	60.880 €	514.091 €
Bassin d'écrêtement des eaux pluviales partie Est Quartier de la Plaine ORT-PVD	80.000 €	447.545 €
Réhabilitation du centre de supervision urbaine (vidéo surveillance)		69.180 €
Aménagements Urbains Centre-Ville (convention avec la CdC) de Mancinu à Quatrina		435.019 €
Phase 1 aménagements urbains périphériques et centre-ville ORT-PVD	100.203 €	1.096.470 €
Acquisition d'un bien immobilier (4 rue de Gaulle)		180.000 €
Résiliation anticipée d'un bail (création d'un Futsal)		214.000 €
BUDGET VILLE / 2024		
Parking de la crèche	89.307 €	775.825 €
Restauration orgue Eglise Notre Dame de la Miséricorde	14.777 €	135.075 €
Gendarmerie (Extension + Réhabilitation existant) ORT-PVD	68.887 €	1.494.602 €
Centre d'interprétation et de valorisation de la pêche artisanale à Terra Nova ORT-PVD	37.500 €	313.739 €
Phase 2 des aménagements urbains périphériques et centre-ville ORT-PVD	79.428 €	866.680 €
Aménagements Urbains Centre-Ville (convention avec la CdC) av. Napoléon III		1.000.000 €
Route de Bartaccia / Tikiti (RD 19 A / RT 402)	26.259 €	308.940 €
BUDGET VILLE / 2025 et suivants		
Phase 3 des aménagements urbains périphériques et centre-ville ORT-PVD	107.033 €	1.174.900 €
Aménagement et réhabilitation Centre Hébergement + Maison saisonniers ORT-PVD		1.943.992 €
Hôtel de Ville : Rénovation intérieure ou reconstruction ORT-PVD		1.830.000 €
Théâtre de verdure et salle des fêtes ORT-PVD		850.000 €
Aménagements de l'esplanade Est de la Plaine dont skate park : 59.471 € ORT-PVD		384.421 €

Eléments de prospective :

Cette programmation pluriannuelle ambitieuse ne pourra être mise en œuvre que si notre Collectivité maintient sa capacité d'autofinancement et si nos différents partenaires nous accordent les subventions nécessaires ; elle s'inscrit dans le cadre de la convention O.R.T et le dispositif Petites Villes de Demain.

Pour les investissements prévus en 2023, les subventions de la Collectivité de Corse sont acquises, il nous faut concrétiser avec l'Etat.

Pour maintenir notre capacité d'autofinancement, il nous semble nécessaire d'envisager la taxation des logements vacants ; D'autre part, il ne sera plus possible d'accorder des exonérations sur les redevances d'occupation du domaine public comme nous l'avons fait en 2020 (33%) et en 2021 (50%). Le recours à l'emprunt pour financer la part contributive de la Commune n'est pas envisageable. En effet, en raison du principe de l'unicité budgétaire il convient de rester très prudent du fait de l'encours très important de la dette (7.668.617 €) du budget annexe du S.P.I.C. du Port de Plaisance et de Pêche ;

Même si d'autre part nous avons atteint l'objectif du remboursement du reliquat du crédit relais de 2.000.000 € soit 202.496 € sur l'exercice 2019 et 350.000 € au début de l'exercice 2020.

A noter que sur les exercices 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

Il convient de continuer à réduire ou à contenir les dépenses de fonctionnement, afin de conserver une capacité d'autofinancement avec comme objectif au cours des trois prochains exercices, une progression des recettes supérieures à l'augmentation des dépenses.

Il conviendra conformément au compte rendu de la réunion du personnel, qui s'est tenue en date du 11 septembre 2014, et au rapport d'audit du cabinet RH Convictions du 4 décembre 2020, de ne plus procéder au remplacement des départs à la retraite et que les postes vacants nécessaires au fonctionnement des services seront pourvus par redéploiement interne.

7. Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus :

Vu la loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment ses articles 92 et 93 qui instaurent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux ;

Les communes (article L.2123-24-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) étant concernées ;

Conformément à la fiche pratique de la DGCL et à ses recommandations le tableau ci-après récapitule les sommes perçues par les élus de la Collectivité : Maire, Adjoints, Conseillers Municipaux Délégués.

Exercice 2022		Prévisions au budget chapitre 65 article 65311 indemnités : 163.000 €	
		Prévisions au budget chapitre 65 article 65313 cotisation retraite : 7.000 €	
<i>Noms Prénoms</i>	<i>Fonction</i>	<i>Montant annuel brut</i>	<i>Montant mensuel net</i>
BARTOLI Paul Marie	Maire	38.505 €	2.574 €
LARI Ange	1 ^{er} Adjoint	14.001 €	1.009 €
TABERNER Elisabeth	2 ^{ème} Adjoint	14.001 €	1.009 €
LECA-MONDOLONI Ange-Francois	3 ^{ème} Adjoint	14.001 €	1.009 €
ETTORI Ghislaine	4 ^{ème} Adjoint	14.001 €	1.009 €
FAGGIANI Alain	5 ^{ème} Adjoint	14.001 €	1.009 €
ISTRIA Colette	6 ^{ème} Adjoint	14.001 €	1.009 €
SCANAVINO François-Joseph	7 ^{ème} Adjoint	14.001 €	1.009 €
LEANDRI Ange-François	Conseiller Municipal Délégué	7.000 €	504 €
OLLANDINI Jean Baptiste	Conseiller Municipal Délégué	7.000 €	504 €
MONDOLONI François	Conseiller Municipal Délégué	7.000 €	504 €

Aucun élu de la Commune représentant celle-ci au sein d'un Syndicat Mixte ne bénéficie d'indemnité. Le montant des indemnités versés aux élus pour l'exercice 2022 représente 3,09% des dépenses de fonctionnement.

Deuxième partie : Le budget Port de Plaisance

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement :

a. Les recettes

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022 + DM</u>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2110	1835	1476	1489	1758
Occupation du DPM, Baux et Loyers	125	123	107	83	151
Taxes d'amarrage et douches	993	956	910	1022	1023
Parking	121	142	58	119	109
Autres recettes de fonctionnement	871	614	401	265	475

b. Les dépenses :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022 + DM</u>
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors intérêts de la dette)	970	765	723	818	944
Frais de personnel	377	394	292	320	319
Impôts et taxes	-	2	10	32	74
Autres frais de gestion	593	369	421	466	551

LE POIDS DU PERSONNEL DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en % Frais de personnel/Dépenses de fonctionnement	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022 + DM</u>
	38,86%	51,50%	40,38%	33,06%	33,79%

2. Les niveaux d'épargne :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2018</u> <u>H.T</u>	<u>CA 2019</u> <u>H.T</u>	<u>CA 2020</u> <u>H.T</u>	<u>CA 2021</u> <u>H.T</u>	<u>BP 2022 + DM</u> <u>H.T</u>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2110	1835	1476	1489	1758
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors intérêts)	970	765	723	818	944
EPARGNE DE GESTION	1140	1070	753	671	814
intérêts de la dette	439	420	128	232	276
EPARGNE BRUTE	701	650	625	439	538
Remboursement du capital de la dette	758	783	368	655	676
EPARGNE NETTE	-57	-133	+257	-216	-138

3. Les investissements et leur financement :

a. Les dépenses :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 + DM
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	5	159	203	53	467
Travaux	5	159	203	9	357
Autres dépenses d'investissement	-	-	-	44	110

EFFORT D'EQUIPEMENT	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 + DM
Population DGF	4854	4868	4943	5042	5175
Dépenses d'investissement en € par habitant (DGF)	1,11	32,66	41,07	108,88	90,24

b. Les recettes :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 + DM
RECETTES D' INVESTISSEMENT	1174	1177	700	1095	1097
Dotations et subventions	116	249	3	-	-
Autres recettes d'investissement	1058	928	697	1095	1097

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 + DM
EPARGNE NETTE	-57	-133	+257	-216	-138
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1174	1177	700	1095	1097
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5	159	203	53	467
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT	+1169	+ 1018	+497	+1042	+630
Emprunt (Nouveau)	0	0	0	0	0
Excédent ou déficit global de clôture sans l'affectation du résultat (année N) (RI+RF-1068) – (DI+DF+66)	+1870	+1668	+836	+767	+613

NB : En raison de la crise sanitaire, considérant les risques de pertes de recettes importantes, nous avons sollicité et obtenu auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse d'Epargne des reports d'échéances pour nos emprunts pour les échéances prévues entre le 1^{er} juin 2020 et le 31 octobre 2020.

Ce qui explique la minoration de l'annuité des emprunts sur l'exercice 2020, cette annuité est revenue en 2021 au niveau initialement prévu par les contrats de prêts.

Au cours des exercices 2021 et 2022, nous avons été en mesure d'honorer nos échéances comme prévu par les tableaux d'amortissement.

Il nous faudra évaluer la situation des régies du Port de Plaisance (taxes d'amarrage et parking) courant octobre 2023 et procéder éventuellement à des Décisions Modificatives Budgétaires afin que nos prévisions collent le plus possible à la réalité.

4. La dette :

Annuité de la dette en milliers d'Euros	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 + DM
Intérêt	439	420	128	232	276
Capital	758	783	368	655	676
Annuité	1197	1203	496	887	952

Encours de la dette en milliers d'Euros	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 + DM
Capital restant dû au 31.12.	13267	12489	8986	8344	7668

Capacité de désendettement en années d'épargne	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 + DM
Capital restant dû / Epargne brute	18,92	19,21	14,37	19,00	14,25

La maîtrise des frais de personnel est indispensable de même une grande rigueur doit prévaloir pour les autres frais de gestion afin de dégager un excédent de la section de fonctionnement.

Les tarifs des taxes d'amarrage, de l'occupation du domaine public maritime, des baux et loyers notamment des boutiques, du parking doivent être équilibrés et cohérents pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement. Constituant nos seules ressources, l'application de ces tarifs doit être rigoureuse. A compter de l'exercice 2020, nous ne bénéficions plus des allègements d'emprunt que nous avaient octroyés le Département de la Corse du Sud.

Depuis l'exercice 2015, nous sommes assujettis à l'Impôt sur les Sociétés (IS). Une vigilance particulière sera de mise afin de ne pas être imposé à tort. Pour ne plus recourir à la subvention d'équilibre, nous avons missionné le bureau d'études SELDON pour étudier les possibilités de prise en charge directes par le budget général. Le Conseil Municipal a validé le 29 novembre 2019, puis le 14 décembre 2021 le retour de biens du budget du Port vers le budget principal financés par un emprunt dont le solde restant dû était de : 3.133.952,35 € qui a été pris en compte par le budget principal à compter de l'exercice 2020.

D'autre part, il ne sera plus possible d'accorder des exonérations sur les redevances d'occupation du domaine public comme nous l'avons fait en 2020 (33%) et en 2021 (50%).

5. Programmation des investissements de la Collectivité :

L'achèvement des importants travaux de mise à niveau des installations du Port de Plaisance et de Pêche au cours de l'exercice 2015 réalisés essentiellement grâce aux fonds propres de la Collectivité et surtout au recours à l'emprunt à un niveau important (16 M€) qui obère le budget annexe en raison de l'annuité de la dette. Il convient donc d'être extrêmement prudent dans la programmation de nouveaux investissements. La mise à niveau des installations du port de plaisance étant achevée.

Au cours de l'exercice 2020, nous avons réalisé les box pour les pêcheurs pour un montant de 216.238 € H.T. (Travaux + Maîtrise d'œuvre + Divers). En 2022, un investissement de 42.176 € HT pour les pêcheurs (caréneuse, ber, chariot) a été réalisé. De même, la reprise des palplanches au quai 3 (170.084€ HT) a été réalisée (il nous restera à régler sur l'exercice 2023 la somme de 52.570 € HT sur cette opération) !.

La réhabilitation des sanitaires du bassin Ouest a dû être reportée en raison de la désignation d'un nouvel expert par le Tribunal Administratif de Bastia, les travaux seront entrepris dès que nous aurons connaissance des conclusions de la nouvelle expertise. Pour l'exercice 2023, nous prévoyons le confortement des enrochements de la digue Est, l'étanchéité des toits-terrasses de la Capitainerie, le confortement de l'éclairage public sur le quai de liaison et sur la digue Serra et le déplacement des moteurs extérieurs de la climatisation de la Capitainerie.

Troisième partie : Le budget de l'aérodrome de Tavarua

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement :

a. Les recettes :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022 + DM</u>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	326	324	192	388	426
Baux et Loyers	2	2	2	2	2
Taxes d'atterrissage	27	34	34	45	45
Vente de carburant	158	191	150	306	375
Locations diverses	4	4	4	4	4
Autres recettes de fonctionnement	135	93	2	31	-

b. Les dépenses :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022 + DM</u>
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors intérêts de la dette)	277	298	179	297	413
Frais de personnel	66	66	31	24	36
Impôts et taxes	-	-	-	-	-
Achat de carburant	138	203	135	232	324
Autres frais de gestion	73	28	13	41	53

LE POIDS DU PERSONNEL DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en % Frais de personnel/Dépenses de fonctionnement	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022 + DM</u>
Commune de Propriano	23,82%	22,14%	17,42%	8,08%	8,71%

2. Les niveaux d'épargne :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2018 H.T.</u>	<u>CA 2019 H.T.</u>	<u>CA 2020 H.T.</u>	<u>CA 2021 H.T.</u>	<u>BP 2022 + DM</u>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	326	324	192	388	426
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	277	298	179	297	413
EPARGNE DE GESTION	49	26	13	91	13
Intérêts de la dette	-	-	-	-	-
EPARGNE BRUTE	49	26	13	91	13
Remboursement du capital de la dette	-	-	-	-	-
EPARGNE NETTE	49	26	13	91	13

3. Les investissements et leur financement :

a. Les dépenses :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 + DM
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	-	-	32	19	53
Travaux	-	-	32	-	-
Autres dépenses d'investissement	-	-	-	19	53

EFFORT D'EQUIPEMENT	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 + DM
Population DGF	4854	4868	4943	5042	5175
Dépenses d'investissement en € par habitant (DGF)	-	-	6,39	3,76	10,24

b. Les recettes :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 + DM
RECETTES D'INVESTISSEMENT	-	-	34	-	31
Dotations et subventions	-	-	-	-	-
Autres recettes d'investissement	-	-	34	-	31

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 + DM
EPARGNE NETTE	49	26	13	91	13
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	0	34	0	31
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0	0	32	19	53
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT	-	-	+2	-19	-22
Emprunt	0	0	0	0	0
Excédent ou déficit global de clôture sans l'affectation du résultat (année N)	+49	+26	+15	+72	-39

4. Programmation des investissements de la Collectivité :

BUDGET AERODROME DE TAVARIA 2023	Montants Estimés H.T.
Ci-dessous projets dont la programmation doit être différée :	
Maîtrise d'œuvre, levée topographique, mesure de portance et sondage.	97.854
Amenée et replis d'atelier de travail (enrobé-marquage)	2.000
Chaussées	781.593
Clôtures+	485.250
Terrassements	197.000
Construction d'un hangar	390.031
Construction d'une bretelle d'accès au hangar et d'une aire de manœuvre	163.131
Aménagements divers au bar restaurant et à la Tour de contrôle.	A chiffrer

Pour l'ensemble du projet, il conviendra d'en différer la programmation dans l'attente et pour permettre sa réalisation future, nous avons validé une nouvelle convention avec la D.G.A.C. et défini le périmètre de l'aérodrome, nous restons toujours dans l'attente d'une réunion avec la CdC pour étudier le financement.

Nous avons renouvelé à trois reprises notre demande auprès du Président du Conseil Exécutif.

Les montants estimés de cet investissement **devront être réévalués** en raison du retard, non imputable à la Commune, pris pour la concrétisation de ce projet.

Il conviendra de réfléchir à un mode de gestion de l'aérodrome qui devra intégrer un plan d'action permettant son développement.

Pour l'exercice 2018, les achats de carburant se sont élevés à 138.136 €, la vente de carburant a été de 180.085 €.

Pour l'exercice 2019, les achats de carburant se sont élevés à 203.312 €, la vente de carburant a été de 190.810 €.

Pour l'exercice 2020, les achats de carburant se sont élevés à 134.725€, la vente de carburant a été de 149.963 €.

Pour l'exercice 2021, les achats de carburant se sont élevés à 232.267 €, la vente de carburant a été de 306.091 €.

Pour l'exercice 2022, les achats de carburant se sont élevés à 349.232 €, la vente de carburant a été de 385.011 €

NB : en raison de la poursuite de la crise sanitaire et de l'évolution de la situation économique, considérant les risques de perte de recettes importantes (taxes d'atterrissage et vente de carburant), il nous faudra évaluer la situation de la régie de l'aérodrome de Tavarua courant octobre 2023 et procéder éventuellement à des Décisions Modificatives Budgétaires afin que nos prévisions collent le plus possible à la réalité.